

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Département du Finistère,  
Arrondissement de MORLAIX,  
Canton de LANDIVISIAU,  
Commune de LANDIVISIAU.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 6 juillet 2017

Nombre de conseillers en exercice : 29

Par suite d'une convocation en date du 29 juin 2017, les membres composant le Conseil municipal de Landivisiau se sont réunis en mairie, le jeudi 6 juillet 2017, à 19 heures, sous la présidence de Madame Laurence CLAISSE, Maire.

**Présents :** Mme CLAISSE, M. MICHEL, Mme LE BERRE, M. SALIOU, Mme QUEOURON, M. MORRY, M. PERVES, Mme PORTAILLER, Mme APPRIOU, M. DERRIEN, Mme L'AMINOT, M. JEZEQUEL, Mme BOSC, M. YVEN, M. LE BRAS, Mme AUFFRET, Mme MARTIN, M. KERRIEN, Mme LAIZET, M. POULIQUEN, Mme BETON, Mme BLEAS M., M. PHELIPPOT.

**Absent ayant donné procuration :**

Mme MORIZUR, Adjoint au Maire, a donné procuration à Mme CLAISSE, Maire,  
Mme BLEAS K., Conseillère Municipale, a donné procuration à M. MICHEL, Adjoint au Maire,  
M. BALANANT, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. SALIOU, Adjoint au Maire,  
M. BILLON, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme LE BERRE, Adjoint au Maire,  
M. TURLAN, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. POULIQUEN, Conseiller Municipal,  
Mme LARVOR, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme LAIZET, Conseillère Municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal.

Monsieur JEZEQUEL, Conseiller Municipal, est nommé pour remplir cette fonction.